

Zeitschrift: Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses
Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses
Band: - (1992)

Anhang: Comptes 1992
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comptes 1992

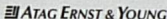


SBB CFF FFS

Chemins de fer fédéraux Comptes 1992

Sommaire

	Page
Rapport et proposition du conseil d'administration	3
Résultats financiers	5
– Compte de résultats d'entreprise	5
– Compte de résultats de l'infrastructure	12
– Compte des investissements	13
– Bilan	15
– Flux financiers	17
– Participations des CFF	18
Tableaux	20
Aperçus chronologiques	24



• **Bâle**
Brühlstrasse 17
Case postale 1012
CH-4001 Bâle

• **Telephone** 051 21 61 11
Téléc. 051 26 12 12
Tél. 912 514

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
au conseil d'administration des
Chemins de fer fédéraux Suisses, Berne

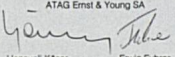
En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 1992. Notre révision des comptes a été effectuée selon les normes reconnues par la profession.

Sur la base de notre révision, nous constatons que la comptabilité et les comptes annuels, se composent du bilan, du compte de résultats d'entreprise, du compte de résultats d'infrastructure et du compte des investissements sont conformes à la loi.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, 1er mars 1993
FVGul

ATAG Ernst & Young SA



Hansueli Käser
Expert-comptable diplômé
(responsable du mandat)



Erwin Fuhrer
Expert-comptable diplômé

• Siège de l'ATAG ERNST & YOUNG SA à Bâle, succursales à Aarau, Berne, Thurgau, Bienne, Brégence, Coire, Fribourg, Glarougne, Kreuzlingen, Lausanne, Lucerne, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Sion, Solothurn, Winterthour, Zurich.
• Membre de la Chambre fédérale

Rapport et proposition du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux à l'appui des comptes de l'exercice 1992

Monsieur le Président
de la Confédération,
Madame la Conseillère fédérale,
Messieurs les Conseillers fédéraux,

nous avons l'honneur de vous soumettre
les comptes des Chemins de fer fédéraux
pour 1992.

Le compte de résultats d'entreprise, où les
produits s'inscrivent à 6200,5 MFr et les
charges à 6336,5 MFr, se solde par un
déficit de 136 MFr, alors que les prévisions
portaient sur un montant de 107 MFr. En
raison de la mauvaise situation financière,
l'on a renoncé au versement de la contri-
bution des CFF pour l'infrastructure.

S'établissant à 6200,5 MFr, les produits
dépassent ceux de 1991 de 318,5 MFr, ou
5,4%. La plupart des positions ont pu être
améliorées comparativement à l'année
précédente. L'ensemble des charges, de
6336,5 MFr, ont progressé d'une année à
l'autre de 425,9 MFr, ou 7,2%. Le déficit
de 136 MFr sera partiellement couvert par
un prélèvement de 109,7 MFr sur la ré-
serve destinée à combler de futurs déficits,
créée en 1987. Cette réserve sera ainsi
épuisée. Le solde du déficit (26,3 MFr)
sera reporté à compte nouveau.

En trafic voyageurs, les CFF ont acheminé
268,3 millions de personnes. Il s'en est
fallu de 3,1 millions de personnes, ou
1,1%, que ne soit atteint le résultat de
l'année précédente, exceptionnel en
raison des manifestations des 700 ans de la
Confédération. Les prestations vendues
ont diminué de 4,5%, s'établissant à 11,8
milliards de voyageurs-kilomètres, dont
10,3 milliards en trafic intérieur (-5,3%)
et 1,5 milliards en trafic international
(+1,6%). Malgré la suppression de
l'indemnité pour les mesures tarifaires de
la Confédération, les produits ont pu être
accrus de 72,1 MFr (4,6%) et portés à
1643,9 MFr.

La vente d'abonnements généraux a évo-
lué de façon réjouissante, l'accroissement
se chiffrant à 22,8% d'une année à l'autre.

Les produits du trafic marchandises se sont
inscrits à 1314,7 MFr, ce qui dénote un
accroissement de 6,1 MFr, ou 0,5%.
L'adaptation des tarifs au 1er janvier 1992
ainsi qu'une nouvelle convention régis-
sant l'acheminement des envois postaux
ont eu un effet positif sur le résultat. Tou-
tefois, le recul du trafic pèse lourdement.
Ainsi, en 1992, le tonnage a marqué une
diminution de 6,6% par rapport à 1991.
Cette évolution est due pour une bonne
part à la crise du bâtiment. En trafic inter-
national, les raisons du recul doivent être
cherchées dans la conjoncture tendue au
niveau européen.

Pour les prestations de service demandées
par elle, la Confédération a versé 758 MFr,
soit 670 MFr pour le trafic voyageurs
régional et 88 MFr pour le ferroutage.

Les produits accessoires se sont accrus de
65,7 MFr (10%), pour s'établir à 725,3
MFr. Ce résultat est dû pour une bonne part
aux loyers et aux fermages, ainsi qu'à la
croissance des intérêts perçus.

L'ensemble des charges a progressé de
425,9 MFr (7,2%), s'inscrivant à 6336,5
MFr. Le budget a pu être respecté (+ 0,2
MFr), les différents groupes de charges
ayant toutefois évolués différemment. Les
charges de personnel (-54,5 MFr) et les
dépenses de choses (-59,6 MFr) sont
restées notablement en deçà des prévi-
sions. Les autres positions, notamment les
intérêts (+32,9 MFr) et les dépenses d'in-
vestissement non actives (+50,6 MFr) ont
dépassé les prévisions en d'égales
proportions.

Plus de la moitié de l'accroissement des
charges par rapport à 1991 résulte des
charges de personnel, qui, s'élevant à
3534,6 MFr, représentent 56% de l'en-

semble. L'accroissement de 256,9 MFr (7,8%), alors que l'effectif était en baisse, est dû à l'allocation de renchérissement de 4,5% ainsi qu'au relèvement des salaires réels au 1er juillet 1991, qui a nécessité des versements à l'assurance du personnel.

Suite au renchérissement surtout, les dépenses de choses, d'un montant de 1246,8 MFr, ont dépassé de 41,7 MFr ou 3,5% les chiffres de l'exercice précédent.

En raison de nouveaux emprunts contractés à la fin de 1991 et de la nouvelle augmentation des taux, le service de l'intérêt s'est élevé à 656,4 MFr, ce qui représente une augmentation de 17,9%.

En vue de réaliser des économies, le Parlement a limité les prestations de la Confédération pour le compte de résultats de l'infrastructure à 1215 MFr. Les CFF ont pris les mesures nécessaires pour respecter cette consigne. En raison de l'évolution des coûts, notamment des intérêts, les dépenses figurant au compte de résultats de l'infrastructure se sont élevées en 1992 à 1253,5 MFr. La différence de 38,5 MFr va à la charge des CFF et se répercute sur le compte de résultats d'entreprise.

Les dépenses brutes de 1970,9 MFr figurant au compte des investissements sont inférieures de 117,6 MFr (5,6%) comparativement au résultat de 1991, et de 203,8 MFr (9,4%) par rapport aux prévisions.

La part des investissements ordinaires (plafonnés) s'élève à 1644,2 MFr bruts, dont 1578,6 à la charge des CFF. La consigne du Conseil fédéral (1576 MFr) a dès lors pu être respectée. Les investissements financés par des crédits spéciaux (Rail 2000, ferroutage, etc.), s'inscrivant à 326,7 MFr, sont restés en retrait de 199,4 MFr sur les prévisions.

Nous fondant sur le présent rapport et sur les comptes qui l'accompagnent, nous avons l'honneur de vous soumettre, à l'attention de l'Assemblée fédérale, les propositions que voici.

1. Les comptes des Chemins de fer fédéraux de 1992 sont approuvés.
2. La gestion des Chemins de fer fédéraux durant l'exercice 1992 est approuvée.

3. En raison de la mauvaise situation financière, les Chemins de fer fédéraux n'ont pas pu verser de contribution à la couverture des coûts de l'infrastructure. Les prestations de la Confédération pour l'infrastructure s'élèvent à 1 215 000 000 francs.

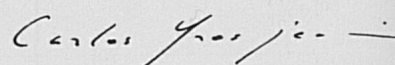
4. En application de l'article 15a de la loi sur les Chemins de fer fédéraux, le découvert de 135 977 213 francs sera en partie compensé par un prélèvement sur la réserve destinée à combler des futurs déficits, d'un montant de 109 729 660 francs, le solde, soit 26 247 553 francs, étant reporté à compte nouveau.

Le conseil d'administration et la direction générale expriment leur reconnaissance aux collaboratrices et aux collaborateurs de tous les échelons pour leur grand dévouement. De nombreuses difficultés ont dû être surmontées pour fournir les prestations de 1992. Merci aussi à la population et à l'économie suisses, qui font confiance au chemin de fer.

Veuillez croire, Monsieur le Président de la Confédération, Madame la Conseillère fédérale et Messieurs les Conseillers fédéraux, à notre haute considération.

Berne, le 1^{er} avril 1993

Au nom du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux:



Le président, Carlos Grosjean

Résultats financiers

Les résultats financiers comprennent le compte de résultats d'entreprise, le compte de résultats de l'infrastructure, le compte des investissements ainsi que le bilan, le compte des flux financiers et un état des participations. Le compte de résultats d'entreprise fait apparaître toutes les charges et tous les produits bruts de l'entreprise, y compris ceux de l'infrastructure. Le compte de résultats de l'infrastructure, qui en constitue un sous-ensemble, présente les dépenses pour l'infrastructure ainsi que leur couverture. Le compte des investissements porte sur les dépenses d'investissements de l'exercice.

Compte de résultats d'entreprise

Le compte de résultats d'entreprise se solde par un déficit de 136 MFr, les produits s'inscrivant à 6200,5 MFr et les charges à 6336,5 MFr. La situation financière défavorable n'a pas permis de fournir de contribution pour l'infrastructure. Comparativement aux chiffres de 1991, le compte de résultats se présente comme il suit.

	Compte 91 MFr	Budget 92 MFr	Compte 92 MFr	Différence 91/92 MFr	%
Produits					
Trafic voyageurs	1 571,8	1 661,0	1 643,9	+ 72,1	+ 4,6
Trafic marchandises	1 308,6	1 425,0	1 314,7	+ 6,1	+ 0,5
Indemnité	650,0	758,0	758,0	+ 108,0	+ 16,6
Produits de transport	3 530,4	3 844,0	3 716,6	+ 186,2	+ 5,3
Produits accessoires	659,6	663,8	725,3	+ 65,7	+ 10,0
Prestations propres pour le compte des investissements	267,0	320,0	289,5	+ 22,5	+ 8,4
Prestations pour ordres de magasin	63,7	85,0	71,3	+ 7,6	+ 11,9
Prestations pour le CRI ¹⁾	1 227,8	1 241,0	1 215,0	- 12,8	- 1,0
Prélèvements sur les provisions	56,7	7,5	—	- 56,7	.
Produits hors exploitation et extraordinaires	76,8	68,0	182,8	+ 106,0	+ 138,0
Total des produits	5 882,0	6 229,3	6 200,5	+ 318,5	+ 5,4
Charges					
Charges de personnel	3 277,7	3 589,1	3 534,6	+ 256,9	+ 7,8
Dépenses de choses	1 205,1	1 306,4	1 246,8	+ 41,7	+ 3,5
Amortissements	640,3	673,3	684,5	+ 44,2	+ 6,9
Intérêts	556,6	623,5	656,4	+ 99,8	+ 17,9
Investissements non actifs (gros entretien)	173,1	135,0	185,6	+ 12,5	+ 7,2
Contribution versée à la Confédération pour l'infrastructure	45,0	—	—	- 45,0	.
Constitution de provisions	—	—	—	—	—
Charges hors exploitation et extraordinaires	12,8	9,0	28,6	+ 15,8	+ 123,4
Total des charges	5 910,6	6 336,3	6 336,5	+ 425,9	+ 7,2
Déficit	28,6	107,0	136,0	+ 107,4	.
Excédent de produits	—	—	—	—	—

¹⁾ CRI = Compte de résultats de l'infrastructure

Par rapport au compte de 1991, il a été possible de relever de 318,5 MFr (5,4%) le total des produits, qui s'inscrit à 6200,5 MFr. A l'exception des prestations débitees au compte de résultats de l'infrastructure (CRI) et des prélèvements sur les provisions, tous les postes de produits ont augmenté d'une année à l'autre. Les produits de transport, qui comprennent aussi l'indemnité compensatrice, s'élèvent à 3716,6 MFr, soit 59,9% de l'ensemble des produits.

Le total des charges est supérieur de 425,9 MFr (7,2%) au compte de 1991. Plus de la

moitié de l'accroissement (256,9 MFr) concerne les charges de personnel. Cette progression de 7,8% est due à l'allocation de renchérissement de 4,5% et à l'augmentation des salaires réels au 1^{er} juillet 1991.

En comparaison de l'année précédente, les versements de la Confédération ont augmenté de 6,3% et se sont établis à 1990 MFr. Ils comprennent les prestations pour l'infrastructure (1215 MFr), les prestations de service public (758 MFr) et l'indemnisation des facilités tarifaires en trafic marchandises (17 MFr).

Produits

2 Produits de transport

	Compte 91 MFr	Budget 92 MFr	Compte 92 MFr	Différence 91/92 MFr	%
<i>Trafic voyageurs ¹⁾</i>	1 571,8	1 661,0	1 643,9	+ 72,1	+ 4,6
Secteur d'activité 1					
Traffic régional et d'agglomération	313,8	321,9	329,9	+ 16,1	+ 5,1
Secteur d'activité 2					
Trafic à longues distances Suisse	958,2	1 023,1	972,0	+ 13,8	+ 1,4
Secteur d'activité 3					
Trafic international	296,0	313,3	337,9	+ 41,9	+ 14,2
Secteur d'activité 4					
Traffic spéciaux	3,8	2,7	4,1	+ 0,3	+ 7,9
<i>Trafic marchandises ¹⁾</i>	1 308,6	1 425,0	1 314,7	+ 6,1	+ 0,5
Cargo Rail Suisse	622,9	657,0	610,0	- 12,9	- 2,1
Transit	339,7	368,0	335,1	- 4,6	- 1,4
Cargo Domicile, trafics spéciaux, CSC	346,0	400,0	369,6	+ 23,6	+ 6,8
Indemnité	650,0	758,0	758,0	+ 108,0	+ 16,6
Trafic voyageurs régional	600,0	670,0	670,0	+ 70,0	+ 11,7
Ferroustage	50,0	88,0	88,0	+ 38,0	+ 76,0
Total	3 530,4	3 844,0	3 716,6	+ 186,2	+ 5,3
¹⁾ dont indemnité pour facilités tarifaires					
- Trafic voyageurs	22,0	22,0 ²⁾	—		
- Trafic marchandises	16,5	17,0	17,0		
²⁾ supprimée après coup					

A titre d'indemnité pour leurs prestations de service public, la Confédération a versé aux CFF 758 MFr, dont 670 MFr (+ 11,7%)

pour le trafic voyageurs régional et 88 MFr (+ 76%) pour le ferroustage.

3 Produits accessoires	Compte 91 MFr	Budget 92 MFr	Compte 92 MFr	Différence 91/92 MFr	%
<i>Prestations d'exploitation pour tiers</i>	149,1	142,8	156,3	+ 7,2	+ 4,8
Service commun	113,6	108,9	112,0	- 1,6	- 1,4
Service des trains et de la traction	23,2	20,3	27,6	+ 4,4	+ 19,0
Autres	12,3	13,6	16,7	+ 4,4	+ 35,8
<i>Prestations de service pour tiers</i>	24,3	27,4	25,6	+ 1,3	+ 5,3
Agence CNA, tenue de comptes	6,9	6,5	7,7	+ 0,8	+ 11,6
Autres	17,4	20,9	17,9	+ 0,5	+ 2,9
<i>Livraisons et autres prestations pour tiers</i>	95,0	91,2	102,9	+ 7,9	+ 8,3
<i>Fermages et locations</i>	233,0	242,6	253,4	+ 20,4	+ 8,8
Locations forfaitaires Dom ¹⁾	55,9	60,1	59,1	+ 3,2	+ 5,7
Locations basées sur le chiffre d'affaires Dom ¹⁾	106,9	117,8	110,7	+ 3,8	+ 3,6
Autres locations Dom ¹⁾	21,9	19,6	29,1	+ 7,2	+ 32,9
Véhicules	34,0	34,7	39,8	+ 5,8	+ 17,1
Diverses locations	14,3	10,4	14,7	+ 0,4	+ 2,8
<i>Ventes d'énergie</i>	37,8	31,1	39,3	+ 1,5	+ 4,0
<i>Ventes d'imprimés</i>	8,3	8,6	8,2	- 0,1	- 1,2
<i>Divers produits</i>	112,1	120,1	139,6	+ 27,5	+ 24,5
Provisions	23,7	21,6	26,6	+ 2,9	+ 12,2
Change	26,2	25,0	26,3	+ 0,1	+ 0,4
Taxes	1,3	1,7	1,7	+ 0,4	+ 30,8
Autres produits	60,9	71,8	85,0	+ 24,1	+ 39,6
Total	659,6	663,8	725,3	+ 65,7	+ 10,0

¹⁾ Dom = Domaine

Par rapport à 1991, les produits accessoires ont pu être accrus de 65,7 MFr (10%) et se sont établis à 725,3 MFr. Les postes «Divers produits» (27,5 MFr, soit + 24,5%) et «Fermages et locations» (20,4 MFr, + 8,8%) présentent les plus fortes augmentations. Le premier a profité d'une progression des intérêts. Pour le second, l'accroissement est dû au relèvement des loyers et à l'ouverture de nouveaux magasins, notamment de la chaîne «Aperto» (libre-service), à Aarau et Lugano. Dans

les «prestations d'exploitation pour tiers», les produits découlant de prestations du service des trains et de la traction ont enregistré des augmentations, dues avant tout à des prestations supplémentaires pour la Communauté de transport de Zurich et à des prestations pour le Pool TEN. Des commandes supplémentaires des chemins de fer privés pour l'entretien de véhicules ont entraîné une progression correspondante des produits dans les livraisons et prestations pour des tiers.

4 Autres postes de produits	Compte 91 MFr	Budget 92 MFr	Compte 92 MFr	Différence 91/92 MFr	%
Prestations propres pour le compte des investissements	267,0	320,0	289,5	+ 22,5	+ 8,4
Prestations pour ordres de magasin	63,7	85,0	71,3	+ 7,6	+ 11,9
Prestations pour le CRI	1 227,8	1 215,0	1 215,0	- 12,8	- 1,0
Prélèvements sur les provisions	56,7	7,5	—	- 56,7	.
Produits hors exploitation et extraordinaires	76,8	68,0	182,8	+ 106,0	+ 138,0

L'augmentation des charges de personnel de 256,9 MFr (7,8%) d'une année à l'autre est due aux raisons essentielles que voici.

En raison du renchérissement et du volume plus élevé des investissements engagés dans les installations ferroviaires, les «prestations propres pour le compte des investissements» se sont accrues de 22,5 MFr (8,4%).

L'ensemble des prestations des CFF débitées au compte de résultats de l'infrastructure s'élève à 1308,5 MFr. De cette somme, 55 MFr sont déduits de l'indemnité compensatrice pour le ferroutage afin d'éviter une double imputation de la Confédération. De plus, pour des raisons d'économies, le Parlement a plafonné les prestations de la Confédération. De ce fait,

seuls 1215 MFr peuvent figurer au titre de produits au compte de résultats d'entreprise.

Contrairement à 1991 (56,7 MFr), aucun prélèvement n'a été effectué sur les provisions.

Les produits hors exploitation et extraordinaires sont supérieurs de 106 MFr à ceux de l'exercice précédent. Ils sont dus à des bénéfices comptables sur la vente de la centrale d'Amsteg (85 MFr) à une nouvelle société anonyme, ainsi que du transfert partiel aux PTT de la copropriété d'une parcelle dans la zone du dépôt de Bâle (26 MFr).

Charges

5 Charges de personnel	Compte 91 MFr	Budget 92 MFr	Compte 92 MFr	Différence 91/92 MFr	%
<i>Traitements</i>	2 313,9	2 458,7	2 464,0	+ 150,1	+ 6,5
Traitements, allocation de renchérissement comprise	2 341,8	2 483,6	2 494,8	+ 153,0	+ 6,5
Autres éléments des traitements	4,9	5,6	4,9	—	—
A déduire: participations de tiers	- 32,8	- 30,5	- 35,7	- 2,9	- 8,8
<i>Allocations et indemnités</i>	326,4	351,5	341,0	+ 14,6	+ 4,5
Indemnités de résidence et allocations de séjour à l'étranger	148,4	159,5	156,2	+ 7,8	+ 5,3
Allocations pour enfants	49,1	51,3	57,2	+ 8,1	+ 16,5
Gratifications pour ancienneté de service	12,0	14,4	12,1	+ 0,1	+ 0,8
Indemnités pour service du dimanche	35,0	37,0	36,4	+ 1,4	+ 4,0
Indemnités pour service irrégulier	7,1	7,4	7,6	+ 0,5	+ 7,0
Indemnités pour service de nuit	55,7	59,7	59,7	+ 4,0	+ 7,2
Indemnités pour heures supplémentaires	10,0	13,0	3,4	- 6,6	- 66,0
Autres	9,1	9,2	8,4	- 0,7	- 7,7
<i>Contributions aux assurances du personnel</i>	352,0	460,9	423,0	+ 71,0	+ 20,2
Caisse de pensions et de secours	167,1	256,1	229,7	+ 62,6	+ 37,5
AVS/AI/APG/AC	132,0	144,7	139,4	+ 7,4	+ 5,6
Assurance-accidents	63,6	73,0	65,3	+ 1,7	+ 2,7
Autres	0,6	0,5	0,4	- 0,2	- 33,3
A déduire: participation du personnel à l'assurance ANP	- 11,3	- 13,4	- 11,8	- 0,5	- 4,4
<i>Versements complémentaires pour les assurances du personnel (CPS)</i>	285,4	318,0	306,6	+ 21,2	+ 7,4
Intérêts sur le déficit technique de la réserve mathématique CPS	142,5	161,0	154,3	+ 11,8	+ 8,3
Amortissement de la charge supplémentaire grevant la réserve mathématique CPS	142,9	157,0	152,3	+ 9,4	+ 6,6
Total	3 277,7	3 589,1	3 534,6	+ 256,9	+ 7,8

L'augmentation des charges de personnel de 256,9 MFr (7,8%) d'une année à l'autre est due aux raisons essentielles que voici.

	MFr	MFr
Modification de l'effectif (personnel permanent + 73, personnel en formation - 163, auxiliaires - 58)		- 3,3
Compensation du renchérissement		
- personnel actif	+ 143,1	
- bénéficiaires de rentes	+ 18,5	+ 161,6
Relèvement des salaires réels au 1 ^{er} juillet 1991, répercussion sur toute l'année		+ 52,3
Rétributions moyennes plus élevées		+ 6,8
Diminution du paiement en espèces des heures supplémentaires		- 7,4
Caisse de pensions et de secours		
- Relèvement des salaires réels		
• ½ des cotisations uniques pour l'augmentation du gain assuré	+ 66,0	
• Annuité pour le reste des cotisations uniques	+ 6,0	
- Cotisations uniques	- 14,7	
- Augmentation de 2400 francs de la déduction de coordination	- 6,6	+ 50,7
Versements complémentaires pour les assurances du personnel		
- Intérêt sur le déficit technique grevant la réserve mathématique (déficit technique de 1991)	+ 2,3	
- Suppression d'annuités	- 9,1	- 6,8
Divers		+ 3,0
Total		+ 256,9

Avec 161,6 MFr, le renchérissement a constitué, en 1992 également, la raison principale du surcroît de charges. Au 1^{er} janvier 1992, il a été compensé jusqu'à un indice des prix à la consommation de 131,8 points, ce qui, comparativement à l'année précédente, correspond à un accroissement de 4,5%. En moyenne annuelle, cet indice s'est élevé à 133,9 points.

L'augmentation de 3% des salaires réels réalisée au 1^{er} juillet 1991, la création de 3 zones supplémentaires pour l'indemnité de résidence, le remplacement du supplément pour collaborateurs mariés par une allocation familiale, ainsi que le relèvement de 20% des taux des allocations pour enfants se sont aussi répercutés sur les comptes de 1992.

L'augmentation des gains assurés à la caisse de pensions et de secours, due au relèvement des salaires réels, a occasionné des versements uniques de 132 MFr pour compenser la réserve mathématique. De cette somme, 66 MFr ont été débités au

compte 1992, l'autre moitié étant amortie, à partir de 1992, en 10 à 12 tranches annuelles de 6 MFr soumises au service de l'intérêt.

Les bénéficiaires de rentes touchent les mêmes allocations de renchérissement que le personnel actif. Les charges supplémentaires qui en découlent pour la réserve mathématique de la CPS sont remboursées en 10 à 12 annuités constantes de 18,5 MFr; ce montant a pu être maintenu à un niveau bas grâce à l'affectation de la part supérieure à 4% bonifiée au titre des intérêts sur les bons de dépôt.

L'effectif moyen était inférieur de 531 unités au budget de 1992. Malgré l'allocation de renchérissement plus élevée d'un pour cent, les chiffres réels sont restés 54,5 MFr (1,5%) en deçà des prévisions. Cette diminution est due, en plus de la contraction de l'effectif, à des charges inférieures de la caisse de pensions et des versements complémentaires, ainsi qu'à une baisse du paiement en espèces des heures supplémentaires.

7 Dépenses de choses

	Compte 91 MFr	Budget 92 MFr	Compte 92 MFr	Différence 91/92 MFr	%
<i>Matières</i>	339,6	365,3	346,0	+ 6,4	+ 1,9
<i>Prestations de tiers pour entretien</i>	185,3	192,8	196,1	+ 10,8	+ 5,8
<i>Prestations d'exploitation et de vente par des tiers</i>	214,6	226,8	234,2	+ 19,6	+ 9,1
Prestations d'exploitation	116,5	130,7	131,2	+ 14,7	+ 12,6
Renforts de personnel	57,9	54,9	60,6	+ 2,7	+ 4,7
Provisions	40,2	41,2	42,4	+ 2,2	+ 5,5
<i>Fermages et locations</i>	62,2	75,7	58,5	- 3,7	- 5,9
Biens-fonds	13,1	14,6	14,4	+ 1,3	+ 9,9
Véhicules	38,3	49,9	34,6	- 3,7	- 9,7
Autres	10,8	11,2	9,5	- 1,3	- 12,0
<i>Energie fournie par des tiers</i>	189,1	205,5	200,6	+ 11,5	+ 6,1
Courant de traction	146,7	162,7	153,9	+ 7,2	+ 4,9
Autre	42,4	42,8	46,7	+ 4,3	+ 10,1
<i>Assurances et dommages-intérêts</i>	26,1	30,7	25,6	- 0,5	- 1,9
<i>Indemnités pour voyages de service et remboursement de débours au personnel</i>	39,9	41,8	42,0	+ 2,1	+ 5,3
Indemnités pour voyages de service	15,9	16,6	16,2	+ 0,3	+ 1,9
Indemnités journalières et en cas d'absence	22,1	22,9	24,0	+ 1,9	+ 8,6
Autres remboursements	1,9	2,3	1,8	- 0,1	- 5,3
<i>Honoraires</i>	37,2	55,9	43,2	+ 6,0	+ 16,1
<i>Diverses prestations de tiers</i>	111,1	111,9	100,6	- 10,5	- 9,5
Impôts, taxes et droits	25,6	27,2	27,2	+ 1,6	+ 6,2
Frets, frais bancaires, taxes postales et téléphoniques	11,6	12,2	13,2	+ 1,6	+ 13,8
Imprimés, annonces	27,7	25,4	16,7	- 11,0	- 39,7
Contributions et indemnités	21,9	20,5	20,1	- 1,8	- 8,2
Autres	24,3	26,6	23,4	- 0,9	- 3,7
Total	1 205,1	1 306,4	1 246,8	+ 41,7	+ 3,5

Comparativement à l'exercice précédent, les dépenses de choses ont progressé de 3,5 % pour s'établir à 1 246,8 MFr. L'on constate une forte augmentation des prestations d'exploitation et de vente (19,6 MFr, soit 9,1 %), due à un accroissement des indemnités versées aux FS (ouverture du nouveau centre de triage de Domo-dossola II) et à la SNCF, ainsi qu'à des provisions plus élevées sur les opérations de cartes de crédit. Les prestations de tiers pour entretien (véhicules), les achats d'énergie et les honoraires (travaux pour le

cadastre du bruit) font aussi ressortir une augmentation supérieure à la moyenne.

En revanche, plusieurs postes de charges enregistrent une diminution par rapport à 1991, notamment les locations de véhicules (- 3,7 MFr) et, grâce à un plafonnement de la publicité, les imprimés et les annonces (- 11 MFr).

Il est réjouissant de constater que les dépenses de choses sont restées inférieures tant au budget qu'aux consignes décidées à la suite de la réduction des prestations de la Confédération.

8 Amortissements

	Compte 91 MFr	Budget 92 MFr	Compte 92 MFr	Différence 91/92 MFr	%
Amortissements des immobilisations	637,9	670,1	683,0	+ 45,1	+ 7,1
Amortissements des fonds de roulement	2,4	3,2	1,5	- 0,9	- 37,5
Total	640,3	673,3	684,5	+ 44,2	+ 6,9

Les amortissements des immobilisations correspondent à 3,5 % (taux moyen) des valeurs de construction ou d'acquisition

des immeubles, installations et véhicules. Ils se répartissent comme il suit.

Installations ferroviaires 353,0 MFr
Usines électriques et ateliers 55,2 MFr
Véhicules 274,8 MFr

(322,8 MFr à la charge du CRI¹⁾)
(9,7 MFr à la charge du CRI¹⁾)

¹⁾ CRI = Compte de résultats de l'infrastructure

L'augmentation de ces amortissements, de 45,1 MFr, résulte du volume accru des immobilisations.

Les amortissements des fonds de roulement comprennent ceux du matériel et ceux des créances irrécouvrables.

9 Intérêts

	Compte 91 MFr	Budget 92 MFr	Compte 92 MFr	Différence 91/92 MFr	%
<i>Intérêts des engagements à long terme</i>	465,1	522,2	563,9	+ 98,8	+ 21,2
Prêts de la Confédération	199,0	284,8	264,0	+ 65,0	+ 32,7
Bons de dépôt de la CPS	265,4	237,0	299,2	+ 33,8	+ 12,7
Autres prêts	0,7	0,4	0,7	—	—
<i>Intérêts des engagements à court terme</i>	91,5	101,3	92,5	+ 1,0	+ 1,1
Total	556,6	623,5	656,4	+ 99,8	+ 17,9

Par rapport à 1991, les intérêts se sont accrus de 99,8 MFr (17,9 %), s'inscrivant à 656,4 MFr. Cette augmentation concerne les intérêts des engagements à long terme; elle est due à un relèvement des appels de

fonds (1,4 milliard) et à des taux d'intérêt plus élevés. Le taux moyen de l'ensemble des emprunts est passé de 5,8 % à 5,99 %.

10 Autres postes de charges

	Compte 91 MFr	Budget 92 MFr	Compte 92 MFr	Différence 91/92 MFr	%
Investissements non actifs (gros entretien)	173,1	135,0	185,6	+ 12,5	+ 7,2
Contribution versée à la Confédération pour l'infrastructure	45,0	—	—	- 45,0	.
Constitution de provisions	—	—	—	—	—
Charges hors exploitation et extraordinaires	12,8	9,0	28,6	+ 15,8	+ 123,4

Les investissements non actifs comprennent la part des ouvrages achevés qui ne constitue aucune augmentation de valeur. Comparativement à l'exercice précédent, ils ont progressé de 12,5 MFr pour s'établir à 185,6 MFr. Les investissements décomptés en 1992 s'élèvent à 1,3 milliard de francs.

Comme en 1991, aucun versement n'a été effectué en faveur des réserves. Les charges hors exploitation et extraordinaires, de 28,6 MFr, font ressortir une augmentation de 15,8 MFr (123,4%), qui est essentiellement due à un rappel de la CPS.

Compte de résultats de l'infrastructure

Aux termes du mandat de prestations 1987, la Confédération porte la responsabilité financière pour la construction et l'entretien de l'infrastructure. Les dépen-

ses nécessaires à cet effet et leur couverture doivent faire l'objet d'un compte séparé, en conformité des dispositions de l'art. 15, 2e alinéa de la LF sur les CFF.

11 Charges

	Compte 91 MFr	Budget 92 MFr	Compte 92 MFr	Différence 91/92 MFr	%
Amortissements	313,4	328,0	332,5	+ 19,1	+ 6,1
Intérêts	322,9	366,0	379,6	+ 56,7	+ 17,6
Entretien ordinaire	466,0	492,0	480,1	+ 14,1	+ 3,0
Investissements non actifs (gros entretien)	125,5	110,0	116,3	- 9,2	- 7,3
Total	1 227,8	1 296,0	1 308,5	+ 80,7	+ 6,6
Double imputation du ferroutage	—	- 55,0	- 55,0	- 55,0	.
	1 227,8	1 241,0	1 253,5	+ 25,7	+ 2,1
Réduction des charges selon consigne budgétaire du Parlement	—	- 26,0	—	—	—
Réduction effective	—	—	- 38,5	- 38,5	.
Total net	1 227,8	1 215,0	1 215,0	- 12,8	- 1,0

L'infrastructure comprend tous les équipements et installations fixes qui ont un rapport direct avec la construction, l'exploitation et l'entretien des voies de communication. N'en font pas partie les installations et équipements des usines électriques et des centrales convertitrices, les lignes de transport et les ateliers principaux de l'entretien des véhicules.

Les amortissements sont calculés, sur la

base des valeurs immobilisées, directement selon les données du compte des immobilisations et des amortissements. La base du calcul des intérêts est constituée par la part de fonds de tiers consacrée aux investissements dans l'infrastructure. L'entretien ordinaire ressort des ordres d'entretien tels qu'ils figurent dans le système comptable interne, et les investissements non actifs résultant d'ordres d'in-

vestissements correspondent à la part sans augmentation de valeur des objets achevés dans le domaine de l'infrastructure.

L'ensemble des charges, 1308,5 MFr, excède de 80,7 MFr (6,6%) le chiffre du compte de 1991. De cette somme, pour éviter une double imputation de la Confédération, 55 MFr sont déduits au titre des coûts de l'infrastructure qui figurent dans l'indemnité compensatrice pour le feroutage, basée sur une couverture intégrale des coûts.

Suite à l'accroissement des valeurs immobilisées, les amortissements ont progressé de 19,1 MFr (6,1%) par rapport à 1991. Comme dans le compte de résultats d'entreprise, la plus forte augmentation concerne les intérêts. La mobilisation né-

cessaire des fonds, combinée à un relèvement des taux d'intérêt, a entraîné un accroissement de ce poste de 56,7 MFr (17,6%).

L'augmentation de 14,1 MFr (3%) du poste «Entretien ordinaire» est due essentiellement au renchérissement. Les investissements non actifs résultant d'ordres d'investissements (gros entretien), 116,3 MFr, ont régressé de 9,2 MFr ou 7,3% par rapport à 1991.

Etant donné que le Parlement a plafonné à 1215 MFr les prestations de la Confédération, la différence de 38,5 MFr va à la charge des CFF et entraîne un accroissement correspondant du déficit du compte de résultats d'entreprise.

12 Produits	Compte 91 MFr	Budget 92 MFr	Compte 92 MFr	Différence 91/92 MFr	%
Contribution des CFF	45,0	—	—	- 45,0	
Prestations de la Confédération	1 182,8	1 215,0	1 215,0	+ 32,2	+ 2,7
Total	1 227,8	1 215,0	1 215,0	- 12,8	- 1,0

En raison de leur situation financière défavorable, les CFF n'ont pas pu verser de contribution à l'infrastructure. Les pres-

tations de la Confédération augmentent de 32,2 MFr (2,7%) par rapport à 1991.

Compte des investissements

Le budget ordinaire du compte des investissements de 1992 a été limité par le Conseil fédéral à 1576 MFr (y c. 26 MFr pour le dépôt de Bâle). Compte tenu des contributions de tiers, il en est résulté un volume brut des investissements ordinaires de 1648,6 MFr. Ce montant a été relevé de 526,1 MFr – le total s'élevant dès lors à 2174,7 MFr – en faveur de certains projets (notamment Rail 2000, biens-fonds sans affectation définitive, couloir feroutier du St-Gothard, commercialisations).

Les dépenses brutes de 1970,9 MFr figurant au compte sont inférieures de 117,6 MFr (5,6%) à celles de l'exercice précédent, et de 203,8 MFr (9,4%) au budget.

La part brute des investissements ordinaires s'élève à 1644,2 MFr, dont 1578,6 MFr à la charge des CFF. La consigne du Conseil fédéral est ainsi respectée. Pour leur part, les dépenses pour les autres investissements sont inférieures de 199,4 MFr au budget.

Le financement des dépenses brutes de 1970,9 MFr se répartit ainsi.

Amortissements	683,0 MFr	} 44,1 %
Investissements non actifs (gros entretien)	185,6 MFr	
Contributions de tiers et produits divers	65,6 MFr	3,3 %
Fonds d'emprunts (notamment prêts de la Confédération et bons de dépôt de la CPS)	1 036,7 MFr	52,6 %

Ventilé selon les charges et les produits par nature, le compte des investissements comprend l'ensemble des charges brutes, ainsi que les contributions de tiers et les produits divers. Il se présente comme il suit.

13 Nature des produits et des charges

	Compte 91 MFr	Budget 92 MFr	Compte 92 MFr	Différence 91/92 MFr	%
<i>Charges</i>					
<i>Dépenses de choses</i>	1 821,5	1 854,7	1 681,4	- 140,1	- 7,7
Matières	243,2	266,8	268,1	+ 24,9	+ 10,2
Prestations de tiers pour construction	1 313,0	1 274,3	1 197,0	- 116,0	- 8,8
Honoraires	120,9	130,2	132,4	+ 11,5	+ 9,5
Autres dépenses de choses	144,4	183,4	83,9	- 60,5	- 41,9
Prestations propres	267,0	320,0	289,5	+ 22,5	+ 8,4
Total des charges	2 088,5	2 174,7	1 970,9	- 117,6	- 5,6
<i>Produits</i>					
Investissements à la charge des CFF	2 035,6	2 102,1	1 905,3	- 130,3	- 6,4
Contributions de tiers *	50,8	72,2	63,8	+ 13,0	+ 25,6
Divers produits	2,1	0,4	1,8	- 0,3	- 14,3
Total des produits	2 088,5	2 174,7	1 970,9	- 117,6	- 5,6
* dont contribution du Canton de Zurich aux investissements engagés dans le RER	19,9	31,6	14,8		

Dans les charges, les prestations de tiers pour construction correspondent approximativement au recul total, par rapport à 1991, du volume des investissements (116 MFr). Les autres dépenses de choses, restées également inférieures, ont été compensées par un accroissement des prestations propres et de la consommation de matières.

D'une année à l'autre, les contributions de tiers ont augmenté de 13 MFr (25,6%). La contribution du Canton de Zurich aux investissements engagés dans le RER s'est élevée à 14,8 MFr, ce qui représente 23,2% du total des contributions de tiers.

14 Compte des investissements par groupes d'immobilisations (montants bruts)

	Compte 91 MFr	Budget 92 MFr	Compte 92 MFr	Différence 91/92 MFr	%
<i>Immeubles et installations</i>	1 382,6	1 639,1	1 420,8	+ 38,2	+ 2,8
Installations ferroviaires	1 293,9	1 520,6	1 340,0	+ 46,1	+ 3,6
Usines électriques	78,1	105,8	69,1	- 9,0	- 11,5
Ateliers	10,6	12,7	11,7	+ 1,1	+ 10,4
<i>Véhicules</i>	705,9	535,6	550,1	- 155,8	- 22,1
Véhicules moteurs	476,9	395,1	397,0	- 79,9	- 16,8
Voitures et fourgons	139,3	61,4	86,9	- 52,4	- 37,6
Wagons	78,8	70,1	60,9	- 17,9	- 22,7
Véhicules routiers	10,9	9,0	5,3	- 5,6	- 51,4
Total	2 088,5	2 174,7	1 970,9	- 117,6	- 5,6

Les dépenses relatives aux installations ferroviaires sont restées inférieures de 180,6 MFr (11,9%) aux prévisions. L'écart est dû à des retards dans les études de

projets et à des travaux différés à la suite de recours déposés par des tiers contre des projets hors budget ordinaire.

Les dépenses nettes investies de 1279,4 MFr (dépenses brutes 1340 MFr moins 60,6 MFr au titre des contributions de tiers

et des produits divers) ont été affectées aux travaux suivants.

- 453,7 MFr gares et bâtiments de service
- 326,2 MFr installations de la pleine voie (dont double voie Münchenbuchsee-Schüpfen 2,5 MFr, ligne du Grauholz 106,6 MFr, troisième voie Bâle-Muttenz 13 MFr, mise à quatre voies Aarau-Rapperswil 7,8 MFr, seconde voie Rotkreuz-Rotsee 23,6 MFr, seconde voie Bad Ragaz-Landquart 18,1 MFr, double voie Goldach-Mörschwil 6,1 MFr et RER zurichois 6 MFr)
- 254,8 MFr renouvellement de voies et de branchements
- 34,1 MFr petits travaux de complètement et de renouvellement
- 25,6 MFr renouvellement de caténaires
- 77,8 MFr réalisation de projets informatiques
- 32,5 MFr acquisition de biens-fonds pour des projets ultérieurs (biens-fonds sans affectation définitive)
- 74,7 MFr divers projets

Au chapitre des usines électriques, les dépenses annuelles sont en retrait de 36,7 MFr comparativement aux prévisions, en raison de recours et de retards dans l'exécution des travaux. Dans le domaine des ateliers, elles sont restées inférieures de 1 MFr au budget.

A la suite d'écarts entre le programme d'acquisition et les livraisons effectives, le budget pour l'acquisition de nouveaux véhicules a été dépassé de 14,5 MFr, ce qui a entraîné des différences en plus et en

moins dans les dépenses pour les catégories de véhicules concernées. L'on a consacré 205,9 MFr aux véhicules RER, 91,1 MFr aux locomotives 2000, 45,7 MFr aux trains-navette, 31,1 MFr aux locomotives pour le ferroutage, 52,8 MFr aux voitures EuroCity, 12,2 MFr à la transformation des portes de 183 voitures intermédiaires pour trains-navette (portes extérieures louvoyantes) et 11,4 MFr aux voitures unifiées.

Bilan

	Compte 1991 MFr	Compte 1992 MFr	Différence 1991/1992 MFr
Actifs			
Immobilisations	12 715,9	13 785,1	+ 1 069,2
Fonds de roulement	2 663,7	3 077,4	+ 413,7
Actifs transitoires	522,4	189,5	- 332,9
Charges à amortir	726,9	1 004,2	+ 277,3
Découvert du bilan	—	26,2	+ 26,2
Total actifs	16 628,9	18 082,4	+ 1 453,5
Passifs			
Fonds propres	3 000,0	3 000,0	—
Fonds de tiers	13 280,5	14 822,0	+ 1 541,5
Engagements à long terme	9 414,7	10 256,1	+ 841,4
Engagements à court terme	3 138,9	3 561,7	+ 422,8
Engagements cumulés de la CPS	726,9	1 004,2	+ 277,3
Passifs transitoires	238,7	260,4	+ 21,7
Réserve pour la couverture de futurs déficits	109,7	—	- 109,7
Total passifs	16 628,9	18 082,4	+ 1 453,5

Actifs

Au 31 décembre 1992, la somme inscrite au bilan s'établissait à 18 082,4 MFr, ce qui dénote une hausse de 1453,5 MFr (8,7%).

La valeur au bilan des immeubles, des installations et des véhicules ainsi que des participations a évolué comme il suit.

16

	Compte 1991 MFr	Compte 1992 MFr	Différence 1991/1992 MFr
Installations ferroviaires	10 723,8	11 184,3	+ 460,5
Usines électriques	1 254,7	1 229,3	- 25,4
Ateliers	323,3	338,6	+ 15,3
Véhicules	6 949,0	7 375,5	+ 426,5
Biens-fonds sans affectation définitive	216,3	280,8	+ 64,5
Total des valeurs de construction ou d'acquisition	19 467,1	20 408,5	+ 941,4
Déduction des amortissements cumulés	-11 963,1	-12 511,8	+ 548,7
Valeur au bilan des immeubles, installations et véhicules en % des valeurs de construction ou d'acquisition	7 504,0	7 896,7	+ 392,7
	38,5	38,7	+ 0,2
Ouvrages inachevés	4 980,7	5 624,1	+ 643,4
Participations	231,2	264,3	+ 33,1

Sur l'ensemble des valeurs de construction ou d'acquisition, soit 20 408,5 MFr, l'infrastructure représente 11 200 MFr ou 54,9%.

La hausse de 941,4 MFr des valeurs de construction ou d'acquisition résulte de l'accroissement ordinaire des valeurs immobilisées. Déduction faite des amortissements cumulés (+ 548,7 MFr), la valeur au bilan est en progression de 392,7 MFr. La valeur des travaux en cours s'est accrue de 643,4 MFr pour s'inscrire à 5624,1 MFr, en raison de divers grands ouvrages inachevés ou non encore décomptés.

Les fonds de roulement ont augmenté de 413,7 MFr (15,5%), s'établissant à 3077,4 MFr. Une légère diminution est constatée dans les avoirs en caisse (1,3 MFr) et les avoirs en banque (16,5 MFr). Tous les

autres postes ont progressé, certains même fortement. Il s'agit notamment des comptes courants actifs (p.ex. Réseaux étrangers, office de compensation) pour 152,1 MFr, des prêts et des valeurs en portefeuille pour 118,2 MFr, des crédits de clients pour 131,9 MFr. Les avoirs en compte de chèques postaux (+ 21,6 MFr) et les stocks (+ 13,1 MFr) enregistrent des accroissements moins importants.

Les charges à amortir (dette CPS) englobent les engagements des CFF envers la Caisse de pensions et de secours, qui ont augmenté de 277,3 MFr pour s'établir à 1004,2 MFr en raison de l'incorporation d'allocations de renchérissement dans les rentes et de l'adaptation des gains assurés du personnel actif.

Passifs

En 1992, les fonds de tiers se sont encore accrus de 1541,5 MFr pour s'inscrire à 14 822 MFr. La relation entre les fonds propres et les fonds de tiers s'est détériorée, passant de 1:4,4 à 1:4,9.

Les engagements à long terme se décomposent comme il suit.

	Compte 1991 MFr	Compte 1992 MFr	Différence 1991/1992 MFr
Prêts de la Confédération	4 736,0	5 336,0	+ 600,0
Bons de dépôt de la CPS	4 660,0	4 910,0	+ 250,0
Autres prêts	18,7	10,1	- 8,6
Total	9 414,7	10 256,1	+ 841,4

Les emprunts à long terme sont constitués pour 52% de prêts de la Confédération, pour 47,9% de bons de dépôt de la CPS et pour 0,1% d'autres prêts. Les nouveaux prêts de la Confédération s'élevant à 600 MFr, la dette vis-à-vis de celle-ci s'est accrue pour s'établir à 5336 MFr. Suite à la consolidation d'avoirs en compte courant de 250 MFr, la créance à long terme de la CPS s'inscrit à 4910 MFr. Les autres prêts ont diminué de 8,6 MFr (nouveaux prêts: 3,6 MFr, remboursements: 12,2 MFr).

Les engagements à court terme sont en hausse de 422,8 MFr comparativement à 1991. Cela s'explique notamment par la progression de 159,9 MFr des dettes en compte courant envers l'Administration fédérale des finances, par une augmentation de 80,8 MFr des versements du personnel à la Caisse d'épargne de l'entreprise, par les engagements envers d'autres entreprises de transport (127,7 MFr) et par des factures de fournisseurs non échues (+ 33,6 MFr). Les engagements cumulés de la CPS représentent la contrepartie des charges à amortir (dette CPS) figurant à l'actif.

Flux financiers

Origine des fonds	MFr	MFr
- Autofinancement		
Cash-flow		734,0
- Apports de tiers		
Augmentation des engagements à long terme	841,4	
Augmentation des engagements à court terme	422,8	
Contributions de tiers aux investissements et produits divers sur les investissements	65,6	
Augmentation des passifs transitoires	21,7	1 351,5
- Désinvestissements		
diminution des actifs transitoires		332,9
		<u>2 418,4</u>
Affectation des fonds		
- Investissements		
Augmentation des valeurs immobilisées au compte des investissements de 1992		1 970,9
Augmentation des participations		33,2
Augmentation des fonds de roulement		413,7
- Entrées d'immobilisations		0,6
		<u>2 418,4</u>

Participations des CFF

Etat au 31 décembre 1992

Part au capital
de la société

Capital de la
société en 1000
unités monétaires

Usines électriques

Etzelwerk AG, Einsiedeln	100,0 %	CHF	20 000
Kraftwerk Amsteg AG, Amsteg	90,0 %	CHF	80 000
Kraftwerk Rapperswil-Auenstein AG, Aarau	55,0 %	CHF	12 000
Kraftwerk Wassen AG, Lucerne	50,0 %	CHF	16 000
Kraftwerk Göschenen AG, Göschenen	40,0 %	CHF	60 000
ENAG Energiefinanzierungs AG, Schwyz	20,0 %	CHF	100 000
Centrale Thermique de Vouvry SA, Vouvry	18,0 %	CHF	10 000
AKEB Aktiengesellschaft für Kern- energie-Beteiligungen, Lucerne	13,5 %	CHF	90 000
Electra-Massa, Naters	10,0 %	CHF	40 000
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG, Däniken	5,0 %	CHF	350 000
Kernkraftwerk Leibstadt AG, Leibstadt	5,0 %	CHF	450 000

Entrepôts

Silo AG Brunnen, Brunnen	53,8 %	CHF	650
CSC Cargo Service Center Aarau AG, Aarau	40,0 %	CHF	5 000
Lagerhaus, Umschlag und Zollfreilager AG, Brigue	35,0 %	CHF	1 500
Umschlags AG, Bâle	33,3 %	CHF	6 000
LASAG, Lagerhaus und Zollfreilager Schaffhausen AG, Schaffhouse	20,2 %	CHF	2 850
Silo und Umschlag AG Buchs, Buchs SG	16,7 %	CHF	1 500
Transitlager AG, Bâle	16,7 %	CHF	1 200
ROLDAG Romanshorne Lagerhaus und Dienstleistungs AG, Romanshorn	15,8 %	CHF	3 800
Basler Freilager AG, Bâle	14,5 %	CHF	1 030
EMIG Engrosmarkt-Immobilien- gesellschaft AG, Zurich	13,1 %	CHF	6 300
Silo AG, Wil	11,8 %	CHF	2 200

Equipements des gares

Parking Gare de Neuchâtel SA, Neuchâtel	50,0 %	CHF	100
Parking Simplon-Gare SA, Lausanne	47,3 %	CHF	2 200
Grosse Schanze AG, Berne	31,2 %	CHF	3 200
IBO-Immobilien-gesellschaft	30,0 %	CHF	500
Bahnhof Ost AG, Bâle			
Tiefgarage Bahnhofplatz AG, Lucerne	23,1 %	CHF	3 250
Parking Place de Cornavin SA, Genève	20,0 %	CHF	10 000
Tebag Terminal Biel AG, Bienne	20,0 %	CHF	100
Termini SA, Chiasso	20,0 %	CHF	500
Bahnhof-Luzern-Immobilien AG, Lucerne (droit de vote 10,4%)	11,1 %	CHF	18 000

	Part au capital de la société		Capital de la société en 1000 unités monétaires
Bahnhof-Parkhaus Winterthur AG, Winterthur	10,4 %	CHF	5 430
HB-City-Immobilien AG, Zurich	6,5 %	CHF	1 070
Posteggi Stazione Muraltto SA, Locarno	5,0 %	CHF	2 000
Entrepôts et wagons frigorifiques			
Bahnhofkühlhaus AG, Bâle	34,6 %	CHF	1 300
Société de Gares frigorifiques et Ports francs de Genève SA, Carouge	20,9 %	CHF	1 772
INTERFRIGO, Bruxelles	10,0 %	BEF	34 350
Financements			
EUROFIMA, Bâle	5,0 %	CHF	1 050 000
Schweiz. Gesellschaft für Hotelkredit, Zurich	0,8 %	CHF	24 106
Tourisme			
Railtour Suisse SA, Berne	20,0 %	CHF	1 600
Caisse suisse de voyages, Berne	1,2 %	CHF	414
Maisons de transport et d'expédition			
Castelletti SA, Chiasso	70,0 %	CHF	600
Ferroviasped AG, Buchs SG	49,0 %	CHF	1 000
DACH-Hotelzug AG, Gümligen	33,3 %	CHF	45 600
Hupac SA, Chiasso	29,2 %	CHF	12 000
Intercontainer, Bruxelles	5,7 %	BEF	17 400
ACTS-Abroll-Container-Transport- Service AG, Berne (droit de vote 13,3%)	3,3 %	CHF	1 200
Compagnie suisse de navigation et Neptune SA, Bâle	2,6 %	CHF	18 200
SWISSAIR, SA suisse pour la navigation aérienne, Zurich	1,3 %	CHF	807 805
Crossair AG, Bâle	0,6 %	CHF	215 000
Recyclage			
Solvitec AG, St-Gall	14,3 %	CHF	3 500
Batrec AG, Wimmis	9,9 %	CHF	5 063
SOVAG-Sonderabfallverwertungs AG, Jaberg	2,9 %	CHF	3 500
Divers			
Casa Nostra AG, Berne	100,0 %	CHF	50
BEAG Basel AG, Bâle	84,8 %	CHF	500
Ecofer AG, Berne	40,0 %	CHF	250
Strafer SA, Chiasso	26,0 %	CHF	50
ELCA-Informatique SA, Lausanne	24,0 %	CHF	800
Quellwasserversorgung Brunnen AG, Brunnen	23,3 %	CHF	300
ITV AG, Zurich	20,0 %	CHF	700
Schweiz. Speisewagengesellschaft Holding, Olten	2,0 %	CHF	4 000

Compte de résultats d'entreprise

	Compte 1991 Fr	Budget 1992 Fr	Compte 1992 Fr
<i>Charges</i>			
Charges de personnel	3 277 743 854	3 589 100 000	3 534 570 974
Traitements	2 313 941 205	2 458 700 000	2 463 972 559
Allocations et indemnités	326 447 986	351 500 000	340 970 506
Contributions aux assurances du personnel	351 987 678	460 900 000	422 988 227
Versements complémentaires pour les assurances du personnel (CPS)	285 366 985	318 000 000	306 639 682
Dépenses de choses	1 205 138 531	1 306 400 000	1 246 831 599
Matériel	339 581 488	365 300 000	346 029 393
Prestations de tiers pour entretien	185 322 142	192 800 000	196 135 158
Prestations d'exploitation et de vente par des tiers	214 585 508	226 800 000	234 210 677
Fermages et locations	62 172 938	75 700 000	58 471 978
Energie fournie par des tiers	189 092 934	205 500 000	200 572 928
Assurances et dommages-intérêts	26 072 082	30 700 000	25 549 510
Indemnités pour voyages de service et remboursement de débours au personnel	39 954 901	41 800 000	42 037 410
Honoraires	37 225 843	55 900 000	43 217 517
Diverses prestations de tiers	111 130 695	111 900 000	100 607 028
Amortissements	640 240 569	673 300 000	684 450 986
Amortissements des installations	637 917 151	670 100 000	682 972 595
Amortissements des fonds de roulement	2 323 418	3 200 000	1 478 391
Intérêts	556 622 501	623 500 000	656 442 099
Intérêts des engagements à long terme	465 135 942	522 200 000	563 930 493
Intérêts des engagements à court terme	91 486 559	101 300 000	92 511 606
Investissements non actifs (gros entretien)	173 138 015	135 000 000	185 541 299
Contribution versée à la Confédération pour l'infrastructure	45 000 000	—	—
Constitution de provisions	—	—	—
Charges hors exploitation et extraordinaires	12 829 280	9 000 000	28 605 868
Total	5 910 712 750	6 336 300 000	6 336 442 825
Excédent de produits	—	—	—
	5 910 712 750	6 336 300 000	6 336 442 825

	Compte 1991 Fr	Budget 1992 Fr	Compte 1992 Fr
<i>Produits</i>			
Produits de transport	3 530 448 166	3 844 000 000	3 716 609 614
Trafic voyageurs	1 571 854 173	1 661 000 000	1 643 879 614
Secteur d'activité 1			
Trajets régional et d'agglomération	313 795 847	321 900 000	329 854 824
Secteur d'activité 2			
Trafic à longues distances Suisse	958 236 101	1 023 100 000	971 976 166
Secteur d'activité 3			
Trafic international	296 011 036	313 300 000	337 951 185
Secteur d'activité 4			
Trajets spéciaux	3 811 189	2 700 000	4 097 439
Trafic marchandises	1 308 593 993	1 425 000 000	1 314 730 000
Cargo Rail Suisse	622 881 330	657 000 000	610 030 000
Transit	339 742 663	368 000 000	335 060 000
Cargo Domicile, trajets spéciaux, CSC	345 970 000	400 000 000	369 640 000
Indemnité compensatrice	650 000 000	758 000 000	758 000 000
Trafic voyageurs régional	600 000 000	670 000 000	670 000 000
Feroutage	50 000 000	88 000 000	88 000 000
Produits accessoires	659 586 791	663 800 000	725 276 266
Prestations d'exploitation pour des tiers	149 091 708	142 800 000	156 246 691
Prestations de service pour des tiers	24 282 033	27 400 000	25 620 553
Livraisons et autres prestations pour des tiers	94 994 564	91 200 000	102 853 277
Fermages et locations	233 067 406	242 600 000	253 391 956
Ventes d'énergie	37 766 373	31 100 000	39 331 509
Ventes d'imprimés	8 291 415	8 600 000	8 184 752
Divers	112 093 292	120 100 000	139 647 528
Prestations propres pour le compte des investissements	267 040 028	320 000 000	289 499 213
Prestations pour ordres de magasin	63 720 088	85 000 000	71 292 069
Prestations pour le compte de résultats de l'infrastructure	1 227 818 207	1 241 000 000	1 215 000 000
Prélèvements sur les provisions	56 732 289	7 500 000	—
Produits hors exploitation et extraordinaires	76 786 524	68 000 000	182 788 450
Total	5 882 132 093	6 229 300 000	6 200 465 612
Déficit	28 580 657	107 000 000	135 977 213
	5 910 712 750	6 336 300 000	6 336 442 825

Compte de résultats de l'infrastructure

	Compte 1991 Fr	Budget 1992 Fr	Compte 1992 Fr
<i>Charges</i>			
Amortissements	313 472 145	328 000 000	332 521 538
Intérêts	322 881 745	366 000 000	379 628 765
Entretien ordinaire	465 960 864	492 000 000	480 038 883
Investissements non actifs (gros entretien)	125 503 453	110 000 000	116 323 777
Total	1 227 818 207	1 296 000 000	1 308 512 963
Double imputation du ferroutage (infrastructure)	—	– 55 000 000	– 55 000 000
	1 227 818 207	1 241 000 000	1 253 512 963
Réduction des charges selon consigne budgétaire du Parlement	—	– 26 000 000	—
Réduction effective	—	—	– 38 512 963
Total net	1 227 818 207	1 215 000 000	1 215 000 000
<i>Produits</i>			
Contribution des CFF à l'infrastructure	45 000 000	—	—
Prestations de la Confédération pour l'infrastructure	1 182 818 207	1 215 000 000	1 215 000 000
Total	1 227 818 207	1 215 000 000	1 215 000 000

Compte des investissements

	Compte 1991 Fr	Budget 1992 Fr	Compte 1992 Fr
<i>Charges</i>			
Dépenses de choses	1 821 425 475	1 854 715 000	1 681 364 349
Matériel	243 190 968	266 790 000	268 084 216
Prestations de tiers pour construction	1 313 029 576	1 274 346 000	1 197 048 952
Acquisition de terrains et d'immeubles	89 271 702	120 700 000	44 192 184
Prestations d'exploitation par des tiers	1 971 673	1 863 000	4 392 614
Fermages et locations	4 209 508	3 722 000	3 811 592
Energie fournie par des tiers	234 602	1 130 000	71 157
Assurances et dommages-intérêts	2 164 589	835 000	668 588
Honoraires	120 929 690	130 166 000	132 372 071
Diverses prestations de tiers	46 423 167	55 163 000	30 722 975
Prestations propres	267 040 028	320 000 000	289 499 213
Total	2 088 465 503	2 174 715 000	1 970 863 562
<i>Produits</i>			
Produits accessoires	52 844 161	72 623 000	65 573 862
Contributions de tiers	50 772 680	72 237 000	63 798 741
Divers	2 071 481	386 000	1 775 121
Investissements à la charge des CFF	2 035 621 342	2 102 092 000	1 905 289 700
Total	2 088 465 503	2 174 715 000	1 970 863 562

Bilan au 31 décembre 1992

	Compte 1991 Fr	Compte 1992 Fr
Actifs		
Immobilisations	12 715 871 040	13 785 100 673
Immeubles, installations et véhicules		
Valeurs de construction ou d'acquisition	19 467 098 315	20 408 521 953
Amortissements	-11 963 074 797	-12 511 839 589
Valeur au bilan	7 504 023 518	7 896 682 364
Ouvrages inachevés	4 980 713 983	5 624 116 267
Participations et avances de tiers	231 133 539	264 302 042
Fonds de roulement	2 663 734 815	3 077 410 497
Espèces en caisse, compte de chèques postaux et avances	38 176 593	58 281 186
Administration fédérale des finances	—	—
Banques	37 965 116	18 642 696
Prestations de la Confédération pour l'infrastructure	1 182 818 207	1 215 000 000
Prêts et titres en portefeuille	638 081 218	756 286 361
Stocks	415 939 623	425 143 514
Autres créances	350 754 058	604 056 740
Actifs transitoires	522 388 579	189 495 469
Charges à amortir (dette CPS)	726 897 049	1 004 186 450
Découvert du bilan	—	26 247 553
Total	16 628 891 483	18 082 440 642
Passifs		
Fonds propres	3 000 000 000	3 000 000 000
Capital de dotation	3 000 000 000	3 000 000 000
Fonds de tiers	13 280 512 773	14 822 029 212
Engagements à long terme	9 414 682 132	10 256 120 037
Prêts de la Confédération	4 736 000 000	5 336 000 000
Bons de dépôt de la CPS	4 660 000 000	4 910 000 000
Autres prêts	18 682 132	10 120 037
Engagements à court terme	3 138 933 592	3 561 722 725
Administration fédérale des finances	1 183 406 123	1 343 348 702
Institutions sociales des CFF	1 209 225 327	1 293 734 995
Autres	746 302 142	924 639 028
Engagements cumulés de la CPS	726 897 049	1 004 186 450
Passifs transitoires	238 649 050	260 411 430
Réserve pour la couverture de futurs déficits	109 729 660	—
Total	16 628 891 483	18 082 440 642
Obligations éventuelles		
Déficit de la CPS (intérêts capitalisés)	3 560 908 626	3 571 097 098
Autres garanties et cautions	47 519 000	110 325 500

Aperçu chronologique

1946 1950 1960 1970 1975 1980

Prestations d'exploitation et de trafic en millions d'unités

1 Trains de voyageurs, trains-km	39,6	47,7	54,2	59,6	61,7	66,9
2 Trains marchandises, trains-km	13,5	14,2	23,5	29,9	26,8	29,0
3 Trafic voyageurs: voyageurs	206,4	193,9	225,8	230,8	210,6	216,3
4 voyageurs-km	5 444,5	5 615,7	6 998,4	8 168,3	7 984,2	9 179,0
5 Trafic marchandises: tonnes	16,9	18,0	29,2	45,6	34,5	46,3
6 tonnes-km	1 701,9	2 083,2	4 043,8	6 592,3	5 141,4	7 384,6

Effectif du personnel nombre de personnes (moyenne annuelle)

7 Propre personnel	34 572	36 904	39 904	40 677	40 867	38 367
8 Ouvriers d'entrepreneur	1 900	912	1 030	853	655	*
9 Total	36 472	37 816	40 934	41 530	41 522	*

Compte de résultats en millions de francs

Charges

10 Traitements et salaires, allocations de renchérissement, allocations pour enfants etc.	231,2	288,5	438,0	819,0	1 448,0	1 530,6
11 Allocations supplémentaires et indemnités diverses, uniformes	17,5	21,3	33,6	80,6	125,0	120,2
12 Rétribution du propre personnel	248,7	309,8	471,6	899,6	1 573,0	1 650,8
13 Contributions à la CPS, à l'AVS/AI/APG/AC et à la CNA	25,9	38,8	63,0	111,4	153,8	175,2
14 Versements complémentaires à la CPS et allocations de renchérissement aux bénéficiaires de rentes	37,2	45,4	50,5	75,5	116,6	137,3
15 Assurance du propre personnel	63,1	84,2	113,5	186,9	270,4	312,5
16 Dépenses pour main-d'œuvre étrangère à l'administration	12,7	7,3	12,0	22,3	36,8	9,4 *
17 Total des charges de personnel	324,5	401,3	597,1	1 108,8	1 880,2	1 972,7 *
18 En % de l'ensemble des charges	59,5 %	62,0 %	59,9 %	60,8 %	63,8 %	60,4 %
19 Dépenses de choses et divers	96,7	118,5	214,9	380,9	485,0	556,6 *
20 En % de l'ensemble des charges	17,7 %	18,3 %	21,6 %	20,9 %	16,5 %	17,0 %
21 Amortissements des immobilisations	70,7	76,5	132,8	214,2	300,7	403,6
22 Intérêts et autres frais financiers	53,9	51,3	51,6	118,9	280,8	336,1
23 Total des amortissements, intérêts et autres frais financiers	124,6	127,8	184,4	333,1	581,5	739,7
24 En % de l'ensemble des charges	22,8 %	19,7 %	18,5 %	18,3 %	19,7 %	22,6 %
25 Total des charges	545,8	647,6	996,4	1 822,8	2 946,7	3 269,0

Produits

26 Trafic voyageurs	258,4	264,7	410,0	636,4	793,5	942,5
27 Trafic marchandises	305,4	325,0	582,4	978,4	1 056,1	1 128,9
28 Produits de transport	563,8	589,7	992,4	1 614,8	1 849,6	2 071,4
29 Autres produits	56,4	59,5	102,2	211,7	314,3	335,1
30 Indemnité compensatrice	—	—	—	—	160,0	269,0
31 Aide initiale pour le ferroutage	—	—	—	—	—	—
32 Total des produits	620,2	649,2	1 094,6	1 826,5	2 323,9	2 675,5

Résultat

33 Excédent des produits ou des charges	74,4	1,6	98,2	3,7	-622,8	-593,5
34 Charges extraordinaires	49,0	1,6	70,2	—	—	—
35 Bénéfice ou déficit de l'année	25,4	—	28,0	3,7	-622,8	-593,5
36 Versement à la réserve légale	9,4	—	8,0	—	—	—
37 Intérêt sur le capital de dotation	16,0	—	16,0	—	—	—

* Ad 8/9/16/17/19 (1946-1980):

A partir de 1979, les ouvriers d'entrepreneur ne figurent plus dans l'effectif du personnel; la charge qu'ils représentent est incluse dans les dépenses de choses.

Nouvelle structure		1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Prestations d'exploitation et de trafic en millions d'unités									
1	Trains de voyageurs, trains-km	80,1	80,4	85,9	90,7	91,0	94,7	96,3	94,8
2	Trains de marchandises, trains-km	25,7	25,5	25,4	26,8	27,4	27,1	28,6	28,1
3	Trafic voyageurs: voyageurs	224,6	228,5	257,6	259,3	259,7	264,0	271,4	268,3
4	voyageurs-km	9 381,0	9 324,5	10 680,0	10 804,0	11 034,0	11 061,0	12 383,2	11 831,1
5	Trafic marchandises: tonnes	44,5	45,1	44,4	48,2	50,8	51,8	50,7	47,4
6	tonnes-km	7 049,3	6 966,4	6 812,0	7 503,0	8 162,1	8 303,0	8 108,0	7 663,1
Effectif du personnel nombre de personnes (moyenne annuelle)									
7	Agents permanents et auxiliaires	35 414	35 141	35 048	34 884	34 724	35 000	35 605	35 620
8	Agents à l'instruction	1 695	1 869	2 162	2 488	2 614	2 694	2 814	2 651
9	Total	37 109	37 010	37 210	37 372	37 338	37 694	38 419	38 271
Compte de résultats d'entreprise en millions de francs									
Charges									
10	Traitements	1 755,9	1804,2	1 813,6	1 876,7	1 953,8	2 096,0	2 313,9	2 464,0
11	Allocations et indemnités	232,2	235,4	238,2	241,0	258,7	293,1	326,4	341,0
12	Contributions aux assurances du personnel	228,8	238,1	244,5	279,5	311,4	326,3	352,0	423,0
13	Versements complémentaires pour les assurances du personnel	214,5	223,7	226,9	247,7	252,9	290,3	285,4	306,6
14	Total des charges de personnel	2 431,4	2 501,4	2 523,2	2 644,9	2 776,8	3 005,7	3 277,7	3 534,6
15	En % des charges totales	58,6 %	58,7 %	55,2 %	55,6 %	55,8 %	56,0 %	55,5 %	55,8 %
16	Dépenses de choses	903,5	928,4	986,7	1 058,3	1 062,7	1 134,3	1 205,1	1 246,8
17	Amortissements	499,4	505,0	523,1	541,3	568,9	597,8	640,3	684,5
18	Intérêts	225,1	231,4	242,5	255,5	336,5	459,7	556,0	656,4
19	Investissements non actifs (gros entretien)	85,2	82,3	66,0	96,1	113,1	118,0	173,1	185,6
20	Contribution des CFF pour l'infrastructure	—	—	218,5	135,0	102,0	37,0	45,0	—
21	Autres charges	6,8	11,9	8,1	24,8	15,3	11,4	12,8	28,6
22	Total des charges	4 151,4	4 260,4	4 568,1	4 755,9	4 975,3	5 363,9	5 910,6	6 336,5
Produits									
23	Trafic voyageurs	1 191,0	1 206,7	1 262,3	1 285,8	1 370,1	1 422,8	1 571,8	1 643,9
24	Trafic marchandises	1 178,7	1 178,7	1 152,4	1 179,3	1 243,3	1 286,2	1 308,6	1 314,7
25	Indemnité compensatrice	679,0	662,0	510,0	547,9	559,0	592,0	650,0	758,0
26	Aide initiale pour le ferroutage	13,1	16,4	—	—	—	—	—	—
27	Total des produits de transport	3 061,8	3 063,8	2 924,7	3 013,0	3 172,4	3 301,0	3 530,4	3 716,6
28	En % des produits totaux	79,1 %	78,5 %	63,7 %	62,8 %	62,9 %	61,5 %	60,0 %	59,9 %
29	Produits accessoires	510,5	483,1	511,5	535,1	541,3	593,1	659,6	725,3
30	Prestations propres pour le compte des investissements	140,4	180,4	196,8	216,5	245,5	264,4	267,0	289,5
31	Prestations pour ordres de magasin	111,6	127,7	124,5	115,8	94,1	68,9	63,7	71,3
32	Prestations de la Confédération pour l'infrastructure	—	—	794,5	883,2	949,9	1 089,5	1 227,8	1 215,0
33	Autres produits	45,9	48,6	39,4	34,5	42,1	49,7	133,5	182,8
34	Total des produits	3 870,2	3 903,6	4 591,4	4 798,1	5 045,3	5 366,6	5 882,0	6 200,5
Résultat									
35	Excédent de produits	—	—	23,3	42,2	70,0	2,7	—	—
36	Déficit	281,2	356,8	—	—	—	—	28,6	136,0

1985-1986 Mandat de prestations 1982
dès 1987 Mandat de prestations 1987

Aperçu chronologique

1946 1950 1955 1960 1965 1970 1975 1978

Bilan au 31 décembre en millions de francs

Actif

41 Immeubles et installations	2253	2451	2701	3029	3505	4295	5743	6655
42 Véhicules	736	836	1055	1435	2001	2689	3558	4145
43 Total des valeurs d'établissement ou d'acquisition	2989	3287	3756	4464	5506	6984	9301	10800
44 Amortissements	-1101	-1593	-2067	-2635	-3339	-4060	-4964	-5554
45 Valeur au bilan	1888	1694	1689	1829	2167	2924	4337	5246
46 Ouvrages inachevés	61	73	89	193	461	645	1071	1169
47 Biens-fonds acquis à titre prévisionnel, participations	25	30	34	68	146	195	262	305
48 Total des immobilisations	1974	1797	1812	2090	2774	3764	5670	6720
49 Fonds de roulement	193	184	248	308	419	476	1116	902
50 Autres actifs	58	184	48	62	97	115	—	—
51 Découvert du bilan	—	—	—	—	—	—	623	623
52 Total de l'actif	2225	2165	2108	2460	3290	4355	7409	8245

Passif

53 Capital de dotation	400	400	400	400	800	800	800	800
54 Réserve légale	10	—	40	80	120	99	—	—
55 Fonds de réserve	13	15	30	95	92	48	39	42
56 Total des fonds propres	423	415	470	575	1012	947	839	842
57 Engagements à long terme	1548	1494	1369	1519	1664	2598	5427	5846
58 Engagements à court terme	206	238	196	254	501	672	1143	1557
59 Engagements cumulés de la CPS	—	—	—	—	—	—	—	—
60 Total des fonds de tiers	1754	1732	1565	1773	2165	3270	6570	7403
61 Autres passifs (y compris solde actif)	48	18	73	112	113	138	—	—
62 Total du passif	2225	2165	2108	2460	3290	4355	7409	8245

Compte des investissements (jusqu'en 1982: compte de construction) en millions de francs

71 Dépenses de choses	.	.	.	.	.	.	.	.
72 Prestations propres	.	.	.	.	.	.	.	.
73 Total du compte des investissements	.	.	.	.	.	.	.	.
74 dont immeubles et installations	.	.	.	.	.	.	.	.
75 véhicules	.	.	.	.	.	.	.	.
76 Contributions de tiers et divers produits	.	.	.	.	.	.	.	.
77 Investissements à la charge des CFF	89,9	136,9	156,2	235,4	424,1	447,1	831,0	682,1

				Nouvelle structure									
1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
7176	7749	8201	8631	8859	9650	9938	10117	10483	10764	11094	11717	12518	13033
4301	4444	4561	4770	4968	5165	5256	5334	5477	5729	6069	6545	6949	7376
11477	12193	12762	13401	13827	14815	15194	15451	15960	16493	17163	18262	19467	20409
-5830	-6165	-6516	-6878	-7265	-8340	-8877	-9301	-9748	-10173	-10629	-11322	-11963	-12512
5647	6028	6246	6523	6562	6475	6317	6150	6212	6320	6534	6940	7504	7897
933	689	663	572	769	1034	1393	1921	2477	3050	3661	4323	4981	5624
312	304	293	302	310	341	347	354	187 ¹	210	223	234	231	264
6892	7021	7202	7397	7641	7850	8057	8425	8876	9580	10418	11497	12716	13785
887	1067	872	971	873	982	1005	949	1495	1726	1880	2545	2664	3077
—	—	326	419	444	829	819	825	705	698	606	901	1249	1194
624	593	760	498	432	304	281	357	—	—	—	—	—	26
8403	8681	9160	9285	9390	9965	10162	10556	11076	12004	12904	14943	16629	18082
800	800	800	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
44	45	47	43	— ²	—	—	—	—	—	—	—	—	—
844	845	847	3043	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000
6082	6301	6626	4658	4743	4503	4618	4863	5031	5787	6186	8017	9415	10256
1477	1535	1687	1584	1424	1582	1667	1837	2254	2347	2863	2737	3139	3562
—	—	—	—	—	758 ³	725	727	633	597	509	718	727	1004
7559	7836	8313	6242	6167	6843	7010	7427	7918	8731	9558	11472	13281	14822
—	—	—	—	223	122	152	129	158	273	346	471	348	260
8403	8681	9160	9285	9390	9965	10162	10556	11076	12004	12904	14943	16629	18082
.	.	.	.	834,5	808,4	870,6	957,6	980,7	1292,5	1385,1	1675,3	1821,5	1681,4
.	.	.	.	162,6	144,6	140,4	180,4	196,8	216,5	245,5	256,9	267,0	289,5
.	.	.	.	997,1	953,0	1011,0	1138,0	1177,5	1509,0	1630,6	1932,2	2088,5	1970,9
.	.	.	.	776,8	763,6	817,1	907,1	955,6	1147,6	1214,7	1395,7	1382,6	1420,8
.	.	.	.	220,3	189,4	193,9	230,9	221,9	361,4	415,9	536,5	705,9	550,1
651,8	650,3	725,9	745,1	-105,9	-174,2	-222,5	-189,8	-155,4	-189,2	-122,1	-157,4	-52,9	-65,6
				891,2	778,8	788,5	948,2	1022,1	1319,8	1508,5	1774,8	2035,6	1905,3

¹ Ad 47: à partir de 1987 seulement participations.

² Ad 55: à partir de 1983, les provisions pour la couverture de gros dommages figurent dans les engagements à court terme (ligne 58).

³ Ad 59: figurent jusqu'en 1983 dans les engagements à long terme (ligne 57).

